

Jean-Louis Szatmari

Secrétaire départemental FO-Finances publiques

« Recouvrement privatisé »

- Êtes-vous favorable au prélèvement de l'impôt à la source par l'employeur, comme souhaité par le gouvernement au 1^{er} janvier 2018 ?

- Nous sommes totalement contre ! Ce n'est ni plus ni moins qu'une privatisation du recouvrement de l'impôt. Une tâche que le gouvernement veut confier aux entreprises. Nous estimons que cette retenue va améliorer la trésorerie de l'entreprise mais fragiliser les finances publiques, car les employeurs revendiquent déjà une quote-part afin d'en compenser la gestion. On ne connaît ni les modalités ni les délais de reversement à l'État des sommes collectées qui plus est, quand des entreprises seront malheureusement défailtantes ou en liquidation. C'est une mesure qui vise à justifier les destructions d'emplois au sein des finances publiques. La Meurthe-et-Moselle compte quelque 950 agents, une quarantaine de postes restent vacants et, chaque année, ce sont une vingtaine d'emplois supprimés dans le département. Moins d'agents, ce sont des conditions de travail qui se dégradent et un service rendu à la population qui s'effrite. Tout cela est générateur de tensions, on le constate chaque jour au guichet alors que les files d'attente ne cessent de grossir.

- Pensez-vous que la vie privée du salarié risque de pâtir d'une telle mesure ?

- Oui, car des informations personnelles concernant le salarié et, plus largement, sa famille, son foyer, risquent d'être entre les mains de l'entreprise. On touche là au respect de la vie privée et il est à craindre un accroissement du lien de subordination du salarié envers l'employeur détenteur de ces données. Dès lors, un employeur pourrait exclure son



■ « Nous sommes totalement contre. » Photo ER

employé d'une augmentation au regard de ses revenus familiaux cumulés ou encore, l'inclure dans un plan social au motif que les revenus du foyer fiscal lui permettront de survivre... Nous estimons qu'il n'y a, pour l'heure, pas suffisamment de garanties en termes de confidentialité du contribuable.

Des contribuables confrontés à une inégalité de traitement puisque seuls salariés et retraités seraient prélevés à la source. Quid des artisans, des professions libérales ? Pourquoi ne pas rendre tout simplement obligatoire la mensualisation alors que près de 80 % des Français y ont déjà recours ?

- Une bonne chose que l'obligation de déclarer par internet d'ici à 2019 ?

- Nous dénonçons cette obligation car justement, c'en est une ! On devrait laisser le choix au contribuable et, là encore, il s'agit d'une inégalité de traitement devant l'impôt. Beaucoup de gens ne sont pas prêts à se défaire du papier, même si 83 % de la population française disposeraient, à domicile, d'un accès internet. 60 % des foyers fiscaux remplissent une déclaration papier, faute d'être équipés d'un ordinateur, de maîtriser l'outil informatique ou tout simplement par crainte de voir ses données personnelles qui transiteront par internet, faire l'objet d'un détournement frauduleux.

Recueilli par A. T.